



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sous-dotation de l'HAD à La Réunion

Question écrite n° 40237

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le fait que les hôpitaux réunionnais sont sous-dotés en matière d'HAD. L'hôpital public a délaissé cette activité au profit de deux structures privées. Pourtant, dans une récente étude, le CESER a indiqué qu'il faudrait créer deux structures d'HAD pour atteindre le niveau de couverture national. Une entrepreneuse réunionnaise n'a d'ailleurs cessé de demander l'autorisation d'exercer à l'ARS, sans effet pour l'heure. La santé des citoyens est une priorité, la sécurité sociale est l'expression concrète de la solidarité nationale et elle ne saurait être objet de profit pour des entreprises privées. Il lui demande s'il ne pense pas qu'il serait judicieux, plutôt que de permettre à un nouvel opérateur privé de faire du profit sur la santé des citoyens, encaissant de l'argent public *via* les remboursements des soins, de développer l'HAD gérée par les hôpitaux publics et, pour ce faire, d'augmenter en conséquence la dotation au CHU de La Réunion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40237

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5694

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)